Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 51

Artikel: Le défenseur des belles-mères

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194639

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

porta de la grandze et djasavont on bocon dévant d'alla drumi.

- Cousin Sami, se fe lo vesin Abran, sédè-vo coumeint on est d'apareint; por mè l'é jamé bin su âo justo; mâ ye sè que noutrès péres sè cousenavont dza.
- Eh bin, cousin, se repond Sami, mè rassovigno d'avâi oïu conta à ma méregrand que dein lo teimps son rière-grandpère avâi onna vatse qu'avâi fé dou bio vés; que l'ein gardà ion por li et que veinde l'autro ào rière grand-père dè ta mère grand, qu'étiont dza vesins. Et l'est du adon qu'on est cousins.
- Ah! ah! vouaiquie l'afférè; ne sein don d'apareint dao coté dè l'étrablio?
- Et oï! Et cllia pareintà ein vaut bin on autra.
 - Aloo!

Ora, attiutâ vai stasse.

On menistre qu'étâi tot nové dein sa perrotse et que ne cognessai pas onco le dzeins, se promenave on dzo et reincontre on bouébo que vegnai de queri de la sau dein la quiéssetta.

- A quoui es-tou, mon valet? se låi fà lo menistrè.
- A Djan Sami, dè Prafémé! se repond lo gosse.
- Ah! t'és à Djan Sami? bon! et diéro étès vo tsi vo?
 - Ne sein dix!
 - Dix! et quoui cein?
- Eh bin lài a mon pére et lo bourisquo, ma mére et la trouïe, ma schéra et la cabra, lo bocan et mon frârè, et lo tsat et mè!
- Bon, bon, bon. Vo z'étès on pecheint mènadzo!

Le défenseur des belles-mères.

Dans ses discours et ses écrits, le défenseur a essayé souvent de prouver que les plaisanteries malicieuses sur les belles-mères ne pouvaient jamais émaner d'un noble cœur. Tout récemment encore, dans son dernier article paru dans les Fliegende Blætter, il exprima d'une façon touchante l'indignation qu'éprouvaient tous les gens sérieux en entendant les moqueries à l'adresse des belles-mères. Cet article produisit naturellement une grande sensation parmi les dames que le ciel avait gratifié d'un ou plusieurs gendres.

Elles convoquèrent même un meeting où elles discutèrent la manière la plus convenable d'adresser leurs chaleureux remerciements au plus noble des êtres humains. « Celui qui a le courage de défendre l'innocent persécuté en défiant l'opinion publique, celui-là mérite bien l'estime de tous et la gratitude du protégé! » s'exclamait une excellente vieille dame fort estimable pour tout le monde — ses six gendres exceptés. Aussi futelle vivement acclamée quand elle proposa d'envoyer une députation à l'auteur

de l'article pour le remercier de son langage viril et de sa protection courageuse.

Ainsi fut fait. Douze des dames présentes furent déléguées pour transmettre les expressions des remerciements bellesmaternels. Elles se mirent aussitôt en route et atteignirent bientôt la maisonnette dans laquelle vivait le héros, un homme de lettres et poète d'élite.

Dans l'antichambre, la députation fut reçue par une dame d'un certain âge.

- Que desirez-vous, mesdames?
- Nous voulons présenter nos hommages à M. Brunot et...
- Mon gendre ne reçoit pas de visites de dames seules; je ne lui permettrais jamais cela, entendez-vous, jamais; et maintenant f...ichez-moi le camp, sinon...

Joignant le geste à la parole, elle ferma la porte avec éclat, justement indignée d'une pareille audace. Des da mes seules chez son gendre, quel scandale!

C'est alors seulement que la députation mise à la porte comprit la raison qui faisait agir leur noble défenseur.

La réponse.

Monsieur le rédacteur,

S'adressant à vos lecteurs masculins, une dame qui signe Alice, leur a posé cette question dans le Conteur vaudois de samedi dernier:

Pourquoi votre visage respire-t-il toujours le contentement lorsque vous êtes avec vos amis au cercle, au café ou ailleurs, et fait-il invariablement la grimace lorsque vous passez quelques instants à la maison?

La réponse à cette question est, je crois, toute trouvée dans le mot d'Alphonse Karr, à ceux qui demandent l'abolition de la peine de mort: « Que messieurs les assassins commencent. »

En effet, si ces dames veulent exiger de nous un air souriant, aimable, qu'elles donnent d'abord l'exemple, et tout ira mieux dans le ménage; qu'elles sachent se mettre à la portée du mari, dont la vie soucieuse, pleine de tracas et d'imprévu, lui fait sentir le besoin, lorsqu'il rentre à la maison, de trouver chez sa compagne de l'amabilité, de la bonne humeur, de l'encouragement et non une mine rechignée, qui se manifeste souvent dès le grand matin, en bonnet de nuit.

Vous voyez d'ici le tableau!

Aussi toute la journée est-elle gâtée d'avance.

Ces bouderies, ces airs furibonds, ne seraient que bagatelle si tout se bornait là; il n'y aurait qu'à ne pas s'en inquiéter et laisser passer le nuage; mais ce sont les taquineries incessantes qui les accompagnent, ce sont ces allusions méchantes, à propos de tout, ces airs dédaigneux, ces allées et

venues dans l'appartement, semant au passage mille petits traits blessants.

Et chose plus insupportable encore, c'est que ces petits traits sont généralement décochés d'une voix agaçante et railleuse dont la femme seule connaît les perfides nuances.

Alors, le pauvre mari n'y tenant plus, la guerre est déclarée, les hostilités commencent, les vents contraires s'élèvent et forment ces terribles tourbillons qui renversent tout dans la maison et cassent les écuelles !

Comprenez vous maintenant, dame Alice, pourquoi l'homme, qui passe par de telles épreuves, s'éloigne parfois de l'orage et quitte la maison pour calmer ses nerfs?

Comprenez-vous pourquoi l'homme a parfois deux figures : celle de la maison et celle que donne, hors de la maison, la compagnie de gens sympathiques et raisonnables?

(Un abonné).

Fonctions et fonctionnaires. -

On est souvent frappé du nombre considérable d'inscriptions qu'amène un concours ouvert par nos autorités cantonales ou communales, ensuite d'une vacance dans le personnel de l'administration; nos conseillers d'Etat et nos municipaux en savent quelque chose. Le nombre des solliciteurs qui viennent tirer leur sonnette dans ces occasions est inouï.

Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce qui se passe en France, témoin ces chiffres donnés par le XIXme Siècle, et empruntés à une statistique récente: Pour 1500 emplois à donner à la préfecture de la Seine, on a compté jusqu'a 46,000 demandes. Pour 12 places de commissaire auxiliaire, il y a eu plus de 3000 candidats.

Cependant, si le concours est un mal dans de telles conditions, c'est un mal nécessaire qui plaît à la démocratie et ferme la porte à l'arbitraire et à la faveur, et qui est la conséquence logique, inéluctable, de la suppression des privilèges.

C'est du reste par l'infiltration des idées démocratiques que le concours s'est introduit en Angleterre, où l'aristocratie toute puissante tenait encore en fief tous les les emplois publics.

« Monsieur, disait un lord à un riche négociant de la Cité qui présidait un meeting en faveur de l'établissement des concours, si votre réforme s'accomplit, que deviendront nos fils cadets? — Mylord, répondit le bourgeois, si elle ne s'accomplit pas, que deviendront les nôtres? • La réforme s'est accomplie et aujourd'hui les cadets de l'aristocratie sont les premiers à se féliciter d'une mesure qui les garantit, à leur tour,